

Le Conseil a reçu de nombreuses demandes pour copie des récents amendements apportés à la Loi des Licences de Québec ; il s'efforcera d'y satisfaire au plus tôt.

Le Conseil central prend connaissance, avec le plus vif intérêt, du rapport encore inédit, envoyé de Rome par M. l'abbé Maxime Fortin, étudiant au Collège canadien et qui représentait le Conseil, en même temps que les Ligues antialcooliques de Montréal et de Québec en cette circonstance, sur le Congrès international des antialcoolistes catholiques à Rome. Rapport très bien fait d'une démonstration antialcoolique de la plus haute importance. Le Conseil se félicite d'y avoir été si avantageusement représenté et il exprime toute sa reconnaissance envers son obligé mandataire.

Le Conseil central prend connaissance de renseignements précis qui lui ont été fournis relativement aux enquêtes tenues par le Coroner de Québec au sujet de deux morts récentes, provoquées par les abus alcooliques, à Québec.

Le Conseil central étudie un certain nombre de bulletins d'enquête du dernier trimestre, et il prend un particulier intérêt aux détails contenus, notamment, dans ceux de S.-Philémon (Bellechasse) et des Écureuils (Portneuf).

Le Conseil étudie le cas étrange d'un hôtelier évincé d'une ville acquise à la prohibition, et choisi ensuite pour opérer comme agent, dans la même région, par une maison faisant le commerce en gros de l'alcool. La loi, heureusement, paraît suffisante pour mettre fin à cette provocation.

Le Conseil disserte, incidemment, des déplorables abus qui se multiplient, au mépris du repos du dimanche, certains chantiers continuant ouvertement le travail comme en semaine, et le Conseil s'intéresse aux mesures qui seront prises pour mettre fin à ce régime immoral.

Puis, on récite la prière, et la séance s'ajourne. — P. V.